

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DE VÉHICULE

1. IDENTITÉ DU LOUEUR

Le loueur est identifié comme suit :

Nom : YEL AUTO / YEL RENT

Adresse : 9 RUE BARTHELEMY DUPRILOT, 58000 NEVERS

SIRET : 917427775

Email : YEL.AUTO@HOTMAIL.COM

Téléphone : 0672815992

Statut juridique : SASU

2. OBJET DU CONTRAT

Les présentes Conditions Générales de Location définissent les modalités et obligations applicables à la location d'un véhicule entre le loueur et le locataire.

La location est exclusivement réservée à un usage privé ou professionnel, à l'exclusion de tout transport de personnes ou de marchandises à titre onéreux, sauf autorisation écrite préalable du loueur.

Le transport de marchandises est toléré à condition que celles-ci ne soient ni dangereuses, ni inflammables, ni corrosives et qu'elles ne détériorent pas le véhicule.

Le locataire s'engage à respecter les charges maximales autorisées par le constructeur.

3. DURÉE DE LA LOCATION

La durée de location est précisée dans le contrat et calculée en tranches de 24h à partir de l'heure de départ.

Toute prolongation doit être demandée au moins 24h avant l'échéance et reste soumise à l'acceptation du loueur.

Toute journée entamée est due.

En cas de restitution anticipée, aucun remboursement ne sera effectué.

Tout retard supérieur à une heure entraîne la facturation d'une journée supplémentaire.

En cas de non-restitution du véhicule dans les 6 heures suivant l'échéance, le loueur se réserve le droit de porter plainte pour vol et abus de confiance.

Paraphe locataire : _____

4. CONDITIONS DE RÉSERVATION

Le locataire doit être âgé d'au moins 18 ans.

Aucun minimum d'ancienneté du permis n'est exigé, mais un supplément de 5 EUR/jour s'applique pour tout conducteur ayant moins de 3 ans de permis.

La réservation est effective après paiement d'un acompte et le solde est dû le jour du départ.

Une caution est exigée, par empreinte bancaire ou en espèces, et le locataire doit présenter une carte bancaire à son nom.

Les documents exigés doivent être valides (pièce d'identité, permis de conduire, justificatif de domicile).

La réservation est nominative et personnelle.

Tout conducteur supplémentaire doit être mentionné au contrat, présenter les justificatifs et s'acquitter d'un supplément de 5 EUR/jour.

La réservation est garantie jusqu'à 2 heures après l'horaire convenu, après quoi le véhicule pourra être reloué sans remboursement.

Le loueur peut refuser la remise du véhicule si le locataire est en état d'ébriété, sous l'emprise de stupéfiants, ou présente un comportement dangereux.

5. TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les tarifs sont indiqués toutes taxes comprises et disponibles sur demande.

Le paiement s'effectue par carte bancaire, espèces ou virement bancaire.

Les suppléments incluent : conducteur supplémentaire (5 EUR/jour), jeune conducteur (5 EUR/jour), carburant manquant (2,50 EUR/litre), nettoyage (selon devis), perte de clé (selon devis), retards, dépassement kilométrique, sinistres, diverses options proposées par le loueur.

Des frais de dossier sont facturés pour sinistre (149 EUR) et amende (24,90 EUR).

Une taxe de nuit de 15 EUR est appliquée pour toute remise ou restitution entre 22h00 et 08h00.

6. REMISE ET RESTITUTION DU VÉHICULE

Le véhicule est remis après un état des lieux contradictoire et doit être restitué au lieu, à l'heure et dans le même état, avec le même niveau de carburant.

Le surplus de carburant et le kilométrage payé mais non consommé ne sont pas remboursés.

En cas de salissures excessives, des frais de nettoyage seront facturés.

Paraphe locataire : _____

Le locataire reste responsable du véhicule jusqu'à sa reprise effective par le loueur.

7. ASSURANCES ET GARANTIES

Le véhicule est assuré pour la Responsabilité Civile ainsi que pour le vol et incendie sous conditions.

La franchise en cas de sinistre responsable ou sans tiers identifié est de :

- 1 500 EUR pour la catégorie DISCOUNT,
- 2 000 EUR pour ECO,
- 3 000 EUR pour MEDIUM.

Un rachat partiel de franchise peut être souscrit.

Le locataire doit signaler tout sinistre dans les 24h et fournir les documents nécessaires.

Même en cas de tiers identifié, les frais de dossier restent dus.

En cas de sinistre responsable, le locataire devra payer la franchise prévue pour la catégorie choisie.

Si les dommages ou frais résultent d'un usage exclu des garanties (par exemple : conduite sous alcool ou stupéfiants, usage interdit, falsification des documents, sous-location, participation à des courses), il en supportera l'intégralité.

En tout état de cause, le locataire reste redevable des frais de dossier, des frais de rapatriement éventuels et du manque à gagner lié à l'immobilisation du véhicule, calculé sur la base du tarif journalier.

8. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le locataire doit utiliser le véhicule en bon père de famille, respecter le Code de la route, ne pas prêter ni sous-louer le véhicule, et informer immédiatement le loueur en cas d'incident.

Il est interdit de fumer dans le véhicule (frais de désodorisation : 150 EUR ; brûlure = franchise).

Le locataire est responsable des crevaisons et pannes dues à une mauvaise utilisation.

En cas de crevaison, il supportera le remplacement de la paire de pneus sur le même essieu pour un véhicule à deux roues motrices ou des quatre pneus pour un véhicule à quatre roues motrices.

Les amendes sont à la charge du locataire.

Toute réparation non autorisée sera facturée.

9. OBLIGATIONS DU LOUEUR

Le loueur s'engage à fournir un véhicule en bon état, assuré et avec tous les documents légaux.

Paraphe locataire : _____

Il informe le locataire des caractéristiques et conditions d'utilisation.

En cas de panne majeure, il assure l'assistance (selon les conditions de l'assureur) et propose un véhicule de remplacement équivalent ou supérieur sans supplément, sous réserve de disponibilité.

Il décline toute responsabilité pour les effets personnels oubliés.

L'assistance reste limitée aux conditions de l'assurance ; certains frais peuvent rester à la charge du locataire.

10. DÉPÔT DE GARANTIE

Le dépôt de garantie est précisé dans le contrat, bloqué avant le départ, et restitué sous 7 jours, sauf retenue justifiée.

Il peut être débité en cas de manquement.

Il reste immobilisé jusqu'à résolution d'éventuels litiges, au plus tard 30 jours après restitution.

En cas de dommages dépassant le montant de la caution, le locataire en reste redevable.

11. RESPONSABILITÉS ET EXCLUSIONS

Le locataire est responsable des dommages causés par sa faute, négligence ou mauvaise utilisation, même au-delà de la franchise.

Toute falsification des documents, du kilométrage ou de l'état du véhicule entraînera des poursuites.

Le contrat peut être résilié en cas d'usage interdit constaté.

Les usages interdits incluent notamment : sous-location, transport illicite, participation à des courses ou rallyes, conduite sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants.

12. RÉSILIATION ET ANNULATION

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit (email, courrier ou SMS) et confirmée par le loueur.

Plus de 7 jours avant : remboursement intégral moins 20 EUR de frais.

Entre 7 jours et 72h avant : remboursement à hauteur de 50 % moins 20 EUR de frais.

Moins de 72 h ou non-présentation : aucun remboursement.

Le loueur peut résilier en cas de manquement ou de fraude.

En cas de force majeure justifiée, les frais peuvent être annulés à la discrétion du loueur.

Sans acompte, la réservation n'est pas garantie.

Paraphe locataire : _____

Le remboursement intervient sous 14 jours.

13. LITIGES ET DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de litige, une tentative de règlement amiable puis une médiation doivent être entreprises avant toute procédure judiciaire.

Les frais de procédure sont à la charge de la partie perdante.

Toute action doit être intentée dans l'année suivant la restitution.

Les tribunaux du siège social du loueur sont seuls compétents.

14. DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées (identité, permis, coordonnées, paiement, géolocalisation) sont utilisées pour la gestion du contrat, la sécurité et la prévention contre le vol.

Elles sont conservées 3 ans et peuvent être transmises aux autorités en cas d'infraction.

Elles ne sont jamais vendues.

Le locataire reconnaît que le véhicule peut être équipé d'un traceur GPS et accepte cet équipement en signant le contrat.

15. ACCEPTATION DES CGV

Le locataire déclare avoir lu, compris et accepté sans réserve les présentes CGV, avoir pu poser toutes ses questions, et avoir paraphé chacune des pages.

La dernière page comporte la mention manuscrite " Lu et approuvé ", la date, le lieu, la signature et la confirmation du paraphe sur chaque page.

Paraphe locataire : _____

Validation et Signature du Locataire

Je soussigné(e), [Nom et prénom du locataire], déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Location, les avoir lues attentivement, avoir pu poser des questions et obtenu toutes réponses nécessaires, et les accepter sans réserve.

Je certifie également avoir paraphé chacune des 5 pages composant le présent document.

Fait à : Le :

Signature du locataire :

Paraphe sur chaque page du document : 5 pages

Paraphe locataire : _____